

# Trophées des Villes et villages fleuris, inscrivez votre commune !

C'est parti pour l'édition 2017 du concours des « **Villes et Villages fleuris** ». Les communes ont jusqu'à mai pour s'inscrire. Une belle occasion de créer de la cohésion sociale autour d'un événement festif.

Savez-vous que le département des Yvelines est **le seul d'Ile-de-France** à porter le label « Département fleuri » ?

C'est le fruit d'années d'engagement de nombreuses communes yvelinoises dans une opération qui en plus d'embellir leur environnement, insuffle une vraie dynamique sociale. Les retombées pour les communes labellisées ne sont pas négligeables : fierté des habitants, attractivité territoriale et touristique, amélioration durable de l'environnement...

Le label « Villes et Villages Fleuris » est synonyme de qualité de vie : il encourage l'aménagement des espaces publics, met en avant la créativité des communes qui repensent leur environnement.

Comme chaque année, le Conseil départemental accompagne les communes vers la labélisation. Et pour cette année 2017, marquée par l'instauration de la loi zéro pesticide, le Département propose une formation gratuite ouverte aux personnels des villes soucieuses de progresser dans le label VVF.

Cette année, 3 trophées sont à l'honneur :

- Le trophée « Cœur de ville ou village et sa mairie fleurie », lieu d'expression de l'identité communale
- Le trophée de « L'eau dans les espaces verts », pour développer des pratiques économes et écologiques
- Le trophée « Biodiversité dans nos espaces publics ».

**Les candidatures doivent être retournées au plus tard le 10 mai 2017.**

**Renseignement : [vvf@yvelines.fr](mailto:vvf@yvelines.fr)**

